

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC				Chambre commerciale	
DISTRICT DE MONTRÉAL				Salle	
No : 500-11-047375-148				16.12	
					19 septembre 2019
HONORABLE MARTIN CASTONGUAY, J.C.S.					JC00C9

Dans l'affaire de la liquidation de :

Sociétés en liquidation

Construction Frank Catania & Associés inc.

Les Développements Immobiliers F.
Catania & Associés Inc.

Groupe Frank Catania & Associés Inc.

7593724 Canada Inc.

Liquidateur/Requérante

Raymond Chabot Administrateur Provisoire
inc.

Procureure

Me Nathalie Nouvet
Stikeman Elliott
nnouvert@stikeman.com

Nature de la cause : Demande amendée pour l'émission d'une ordonnance autorisant la prolongation du mandat du liquidateur

Cote(s)

Requête (s)

Greffier

Denise Boily, g.a.c.s.

Interprète

N/A

Sténographe

N/A

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :

Début

14h00

Fin

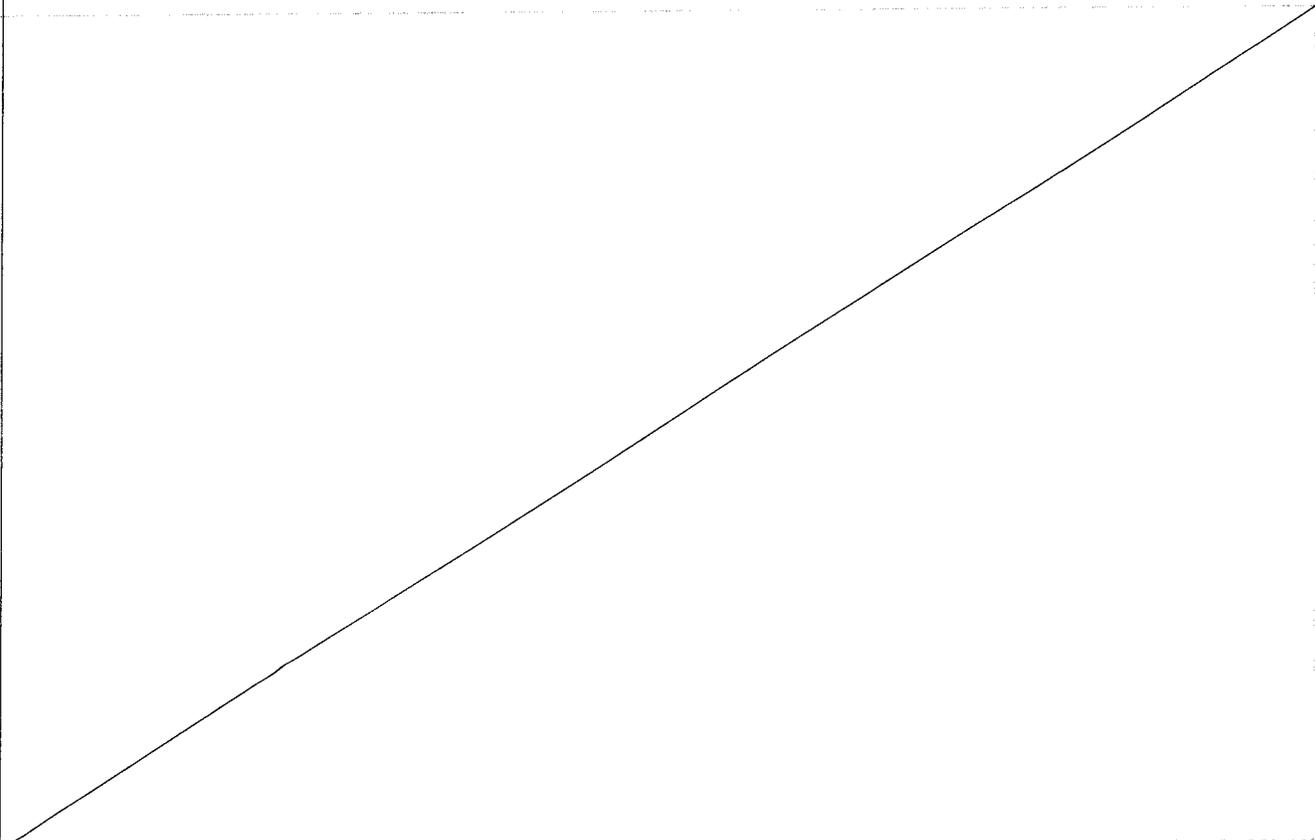
14h08

Audition PM :

Début

Fin

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC				Chambre commerciale	
DISTRICT DE MONTRÉAL					
No : 500-11-047375-148				Salle 16.12	
					19 septembre 2019
HONORABLE MARTIN CASTONGUAY, J.C.S.					JC00C9

14h00	Début de la séance
14h00	Identification de la procureure
14h01	Le Tribunal commente – Questions à Me Nouvet
14h04	Représentations de Me Nouvet
	- Questions et commentaires du Tribunal
14h08	Le Tribunal rendra jugement suivant un projet de jugement modifié, devant lui parvenir ce jour.
14h08	Fin de la séance
	 Denise Boily, g.a.c.s
	

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-047375-148

DATE : Le 19 septembre 2019

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE MARTIN CASTONGUAY, J.C.S.

DANS L'AFFAIRE DE LA LIQUIDATION DE :

**CONSTRUCTION FRANK CATANIA ET ASSOCIÉS INC.
LES DÉVELOPPEMENTS IMMOBILIERS F. CATANIA ET ASSOCIÉS INC.
GROUPE FRANK CATANIA & ASSOCIÉS INC.
7593724 CANADA INC.**

Sociétés en liquidation

et

RAYMOND CHABOT ADMINISTRATEUR PROVISoire INC.

Liquidateur / Requéran

JUGEMENT

ORDONNANCE AUTORISANT LA PROLONGATION DU MANDAT DU LIQUIDATEUR

[1] **AYANT PRIS CONNAISSANCE** de la *Demande pour l'émission d'une ordonnance autorisant la prolongation du mandat du liquidateur* (la « **Demande** ») présentée par Raymond Chabot Administrateur Provisoire Inc., en sa qualité de liquidateur des Sociétés en liquidation (le « **Liquidateur** »), des pièces et de l'affidavit déposés au soutien de celle-ci;

[2] **CONSIDÉRANT** la signification de la *Demande* aux parties listées sur la liste de distribution;

[3] **CONSIDÉRANT** l'Ordonnance de liquidation émise par le Tribunal le 15 septembre 2014, et rectifiée le 18 septembre 2014;

[4] **CONSIDÉRANT** les représentations des procureurs du Liquidateur;

[5] **CONSIDÉRANT** les articles 217(k) et 223(2)(b) de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, LRC 1985, c C-44 (la « **LCSA** »);

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

[6] **ACCUEILLE** la Demande;

[7] **ORDONNE** que la date à laquelle le Liquidateur devra demander au tribunal l'approbation de ses comptes définitifs ainsi que l'autorisation de répartir en numéraire ou en nature le reliquat des biens entre les actionnaires des Sociétés en liquidation selon leurs droits respectifs en vertu de l'article 223(2) de la LCSA soit prorogée au 18 octobre 2019, sous réserves de toute autre prolongation de mandat ultérieure approuvée par cette Cour;

[8] **ORDONNE** que la Pièce R-3 déposée au soutien de la Requête soit mise sous scellé jusqu'à ce qu'une ordonnance ultérieure de cette Cour soit rendue;

[9] **ORDONNE** l'exécution provisoire de la présente ordonnance nonobstant tout appel.

[10] **LE TOUT** sans frais de justice.


MARTIN CASTONGUAY, J.C.S.